

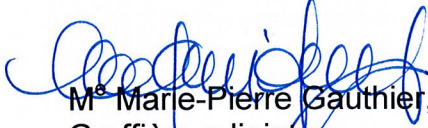
AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2719-2019

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 4 mars 2019, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2719-2019 régissant l'émission de permis de construction et de certificats d'autorisation sur la rue Principale Ouest, entre les rues Merry Nord et Sherbrooke pour la période des travaux de revitalisation du centre-ville ainsi que l'occupation du domaine public.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 5 mars 2019.


M^{re} Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe